



Décision de radiodiffusion CRTC 2023-403-1

Version PDF

Référence : 2023-403

Ottawa, le 5 avril 2024

United Christian Broadcasters Media Canada
Medicine Hat (Alberta)

Dossier public : 2023-0303-0

CJLT-FM Medicine Hat – Acquisition d’actif – Finalisation des conditions de service

1. Dans *CJLT-FM Medicine Hat – Acquisition d’actif*, Décision de radiodiffusion CRTC 2023-403, 4 décembre 2023 (décision de radiodiffusion 2023-403), le Conseil a approuvé la demande présentée par United Christian Broadcasters Media Canada en vue d’obtenir l’autorisation d’acquérir de Vista Radio Ltd. l’actif de la station de radio commerciale spécialisée (musique religieuse) de langue anglaise CJLT-FM Medicine Hat (Alberta), ainsi que d’obtenir une nouvelle licence de radiodiffusion afin de poursuivre l’exploitation de la station.
2. Dans cette décision, le Conseil a proposé de prendre des ordonnances imposant à United Christian Broadcasters Media Canada les diverses conditions de service énoncées à l’annexe 2 de la décision et a invité les intéressés à présenter leurs observations uniquement au sujet des projets d’ordonnance. Le Conseil n’a reçu aucune observation.
3. Compte tenu de ce qui précède, et en vertu des paragraphes 9.1(1) et 11.1(2) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil prend par la présente les **ordonnances** imposant des **conditions de service** à United Christian Broadcasters Media Canada à l’égard de l’entreprise de programmation de radio CJLT-FM Medicine Hat, telles qu’elles sont énoncées à l’annexe 2 de la décision de radiodiffusion 2023-403.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.